



Rencontre-débat sur le SDRIF-E
“ Pour un SDRIF-E véritablement environnemental”

1er décembre 2022, Bourse du Travail de Paris
14h30 à 18h30

Présentation par les institutions et associations suivantes :

FNE Ile-de-France ; Institut Paris Région (IPR) ; Conseil Économique Social et Environnemental Ile-de-France (CESER) ; Région Ile-de-France.

Groupes politiques du Conseil Régional d’Ile-de-France : Gauche Communiste, Socialiste et Écologiste ; La France Insoumise ; Pôle Écologiste; Ile-de-France en Commun ; Les Républicains.

Introduction de Luc Blanchard, co-président de FNE Ile-de-France :

Luc Blanchard explique rapidement les enjeux soulevés par le SDRIF-E, présente le programme de l’évènement et introduit Sandrine Barreiro.

Présentation de Sandrine Barreiro, directrice de la mission Planification de l’Institut Paris Région :

Le SDRIF-E définit des règles qui vont être traduites dans des documents d’urbanisme, il s’impose au SCOT (schéma de cohérence territoriale) au niveau intercommunal, et en l’absence de ce schéma au PLU ou PLUi (plan local d’urbanisme, plan local d’urbanisme intercommunal)

Pourquoi un SDRIF-Environnemental ? Dans le cadre de la COP régionale de 2020, la Région s’est engagée sur la sobriété foncière et l’objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Par la délibération du 17 novembre 2013 a été lancée la mise en révision du SDRIF de 2013, celui-ci restant le document de référence en Ile-de-France jusqu’à ce que le SDRIF-E soit approuvé. Les objectifs de cette délibération sont : une région ZAN, Zéro Émissions Nettes (ZEN), neutre en carbone, une région circulaire, résiliente et polycentrique.

La loi climat et résilience du 22 août 2021 planifie une réduction de moitié de l’artificialisation d’ici 2031, et un objectif ZAN en 2050. Le schéma directeur va fixer une trajectoire à l’échelle régionale avec un objectif de réduction du rythme de la consommation d’espaces et de l’artificialisation. Les schémas de cohérence territoriaux auront jusqu’en 2026 pour transposer cet objectif, les plans locaux d’urbanisme et le cadre communal auront jusqu’en 2027.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l’environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr

Les enjeux de la révision du SDRIF-E

- La neutralité carbone : accueil des énergies renouvelables, méthanisation.
- Enrayer le déclin et l'homogénéisation de la biodiversité : lutte contre l'artificialisation, l'étalement urbain, la minéralisation des milieux urbains, restauration et maintien des continuités écologiques, restauration des milieux aquatiques. La préservation des sols.
- Atténuer les gaz à effet de serre (GES), atteindre le ZEN, la décarbonation des transports routiers et activités économiques, développer des énergies renouvelables/propres en IDF. Lutter contre l'imperméabilisation des sols.
- S'adapter aux effets du dérèglement climatique : 99 % de la population parisienne est concernée par les effets des îlots de chaleur urbains.
- Agir contre la crise du logement et pour un habitat de qualité : 2 000 000 de mal-logés en IDF, il faut continuer à produire massivement : 70 000 nouveaux logements/an dans le respect de la loi Grand Paris, maintien de l'effort de construction pour une région circulaire économe en ressources. Inégalités dans les logements : exposition à la pollution aérienne/sonore.
- Conforter la résilience économique de tous les territoires franciliens.
- Repenser les mobilités et les espaces, poursuivre le polycentrisme en IDF

Présentation de Luc Blanchard, co-président de FNE Ile-de-France : développement des propositions portées par FNE IDF. Ces documents sont disponibles sur notre site web fne-idf.fr. La notion de Zéro Artificialisation Brute a été fortement détaillée: le ZAN n'est pas assez ambitieux, il faut arrêter l'artificialisation immédiatement en Ile-de-France. La notion de compensation ne peut pas suffire à artificialiser des sols agricoles, naturels et forestiers. Il est nécessaire de prendre en compte la fonction des sols et la nécessité de préserver la pleine terre afin de protéger la biodiversité.

➤ Présentation des 10 mesures de FNE IDF pour réussir le SDRIF-E

Bilan critique du SDRIF de 2013:

Le SDRIF de 2013 s'était déjà fixé comme objectif le polycentrisme et la densification du bâti. Le polycentrisme est la volonté de construire des bassins de vie où l'on trouve de l'habitat, de l'emploi, des services publics et culturels. Les emplois se sont agglomérés à Paris et la banlieue ouest, et des cités dortoirs se sont développées. Les emplois et les services ne se sont pas développés dans les villes moyennes. Le vivant, la faune et la flore s'effondrent, les moineaux disparaissent. Le réchauffement climatique dégrade notre qualité de vie.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



Mesures transverses proposées par FNE IDF :

1. Stabiliser la population d'IDF : sortir de l'obligation de produire 70.000 logements par an jusqu'en 2030. Il faut réorganiser le terrain de manière différente, et rapprocher les logements de l'emploi.
2. Interdiction de la construction de logements si des emplois ne sont pas proposés conjointement.

Objectif Zéro artificialisation nette (ZAN)

3. Remplacer le ZAN par le Zéro Artificialisation Brute.
4. Identifier les territoires carencés en espaces de nature et y imposer la renaturation, pour limiter les effets du Réchauffement Climatique et retrouver le bien être dans nos vies
5. Promouvoir l'urbanisme circulaire, intensifier les usages, faire que les écoles puissent être ouvertes pour les activités associatives diverses. Transformer l'existant, recycler les espaces.

Objectif Zéro émission nette (ZEN) :

6. Adopter le plan sobriété, afin de faire baisser nos consommations énergétiques.
7. Développer les transports en commun de proximité et mutualiser les véhicules individuels.
8. Promouvoir une logistique décarbonée pour le dernier kilomètre.

Objectif Zéro déchet :

9. Réserver du foncier pour le recyclage, la réparation et le réemploi.
10. Imposer l'éco-conception et la réversibilité des bâtiments.

➤ Présentation de trois focus thématiques :

Économie circulaire :

- Favoriser le recyclage par la commande publique.
- Accompagner l'implantation de plateformes de recyclage.
- Privilégier l'utilisation de terres excavées pour la renaturation.

Nuisances aériennes :

- Maîtriser l'urbanisation dans zones de bruit aérien.
- Préserver la santé des franciliens impactés par les aéroports.
- Réduire les émissions de gaz à effet de serre du secteur aérien.

La Seine et ses affluents :

- Changer le statut du fleuve.
- Gouvernance sur l'axe Seine (Paris, Rouen, Le Havre).
- Gestion foncière des berges.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



Présentation d'Eric Berger, Président du CESER Ile-de-France : Le CESER est saisi par la Présidente de Région. Son rôle est de conseiller sur sa vision pour le SDRIF-E.

Objectifs du SDRIF-E :

Le CESER souhaite une planification fondée sur des stratégies conjuguées de densification et renaturation, s'appuyant sur les solidarités et complémentarités territoriales. Le SDRIF doit ainsi apporter un nouveau modèle d'aménagement. Les visées du CESER pour 2040 sont une région plus attractive pour ses habitants, avec une nouvelle urbanité, un développement économique plus robuste, de proximité et un développement territorial équilibré ainsi qu'une adaptation au changement climatique.

➤ Une Île-de-France plus attractive

Malgré un repli de la natalité, la démographie de la région est dynamique. L'IDF ainsi souhaitée doit être inclusive (attentive au vieillissement de sa population et aux inégalités sociales et territoriales), favorisant l'accès à tous aux mobilités, équipements, services, espaces verts, naturels et forestiers et répondant également à la diversité des besoins sociaux.

➤ Une nouvelle urbanité

La région souhaitée est urbaine de rang mondial, transformée par l'urbanisme circulaire, la sobriété foncière et l'innovation. Cette nouvelle urbanité promue doit respecter les réseaux écologiques, favorisant la multifonctionnalité, la réversibilité des espaces artificialisés et des mobilités apaisées et mieux partagées. La "densification heureuse" doit être valorisée, et le lien social favorisé (intergénérationnel, participation citoyenne).

➤ Un développement économique plus robuste

La région souhaitée doit reposer sur une "nouvelle industrie", relocalisée et de proximité qui répond à deux enjeux. D'une part, retrouver souveraineté économique et indépendance sur des filières stratégiques. D'autre part, relocaliser et développer des activités industrielles à proximité des lieux d'habitation, pour favoriser l'émergence de bassins de vie.

➤ Un développement territorial équilibré

En 2040, la région devrait valoriser la diversité des territoires et leur complémentarité, et serait composée de bassins de vie cohérents et bien articulés entre eux : les transports sont un élément clé de l'équilibre territorial et du polycentrisme hiérarchisé.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



- Une région résiliente, adaptée au changement climatique

La Région souhaitée sanctuarise ses espaces naturels, agricoles et forestiers et tend vers le Zéro Artificialisation Brute (ZAB). Elle intègre la restauration et le respect des trames verte, bleue, brune, blanche et noire dans les documents d'urbanisme en cohérence avec le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), qui est en cours de révision. Elle intégrerait la prévention et la gestion des risques en cohérence avec le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI).

En conclusion, l'Ile-de-France 2040 fonde sa dynamique de développement et d'aménagement sur la coopération territoriale à l'échelle francilienne et interrégionale, pour tirer bénéfice des aménités environnementales et des complémentarités et interdépendances de chaque territoire.

Présentation de Jean-Philippe Dugoin-Clément, vice-président de la Région Ile-de-France chargé du Logement, de l'Aménagement durable du territoire et du SDRIF-E :

Cette révision du schéma directeur de la région Ile-de-France révèle une volonté politique de la présidente de Région, Valérie Pécresse et de son exécutif, d'enclencher une procédure aux termes de la COP francilienne de l'automne 2020. La région est actuellement en phase de concertation, avec ses partenaires : le CESER et l'État. Le SDRIF-E est un document réglementaire et doit être validé par le Conseil d'État. La concertation liée au code de l'environnement, qui est une concertation de trois mois, de mi-septembre à mi-décembre, est effectuée avec la Commission nationale du débat public (CNDP). Plusieurs outils sont mis en place, des contributions et des réunions thématiques.

Le SDRIF-E est un outil qui a pour objet de construire le monde d'après, d'impulser une relance durable, changer cette région monocentrique, centrée sur l'épicentre parisien pour développer des plaques de centralité plus autonomes. C'est un outil pour la région IDF afin de rapprocher le logement et l'emploi, qui limite les transports. Le SDRIF-E est volontariste sur la question environnementale. Les axes ZAN, ZEN, et la circularité de l'économie sont une priorité.

Ces 3 axes seront développés dans les politiques franciliennes et dans les axes réglementaires du SDRIF-E, par les différents acteurs, l'État, la région, les départements, des agglomérations, des communes. Nous voulons aussi une Île-de-France plus résiliente pour protéger les Franciliens. Les épisodes caniculaires, d'inondations, de ruissellement ou submersion, se sont multipliés. Les projections sur la baisse du niveau des fleuves et des rivières d'ici 20 à 30 ans interrogent sur la question de la préservation, sur la question du modèle, y compris par rapport à des sujets tels que la gestion de l'azote.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



➤ L'objectif ZAN

La loi Climat et Résilience fixe un ZAN intégral d'ici 2050 et une diminution par deux de l'artificialisation des sols et une diminution du rythme d'artificialisation sur la décennie à venir, sur l'ensemble de la région Ile-de-France pour 2030. 60 % des sols autorisés sont artificialisés. Il y a une diminution de l'artificialisation en Ile de France depuis plusieurs décennies. L'objectif est de continuer à réduire l'étalement urbain dans la grande couronne essentiellement, ce qui implique d'encourager la densification du bâti.

➤ L'objectif ZEN

L'économie francilienne pourra être décarbonée grâce à :

- la mutation et la transformation des transports
- la rénovation du bâti et de l'habitat
- la mutation de l'industrie et de la profession agricole
- la capacité à augmenter la production des énergies renouvelables

➤ Economie circulaire

La circularité de l'économie concerne plusieurs problématiques, celles du réemploi, du retraitement, le ré usage, notamment dans le bâtiment et des matériaux. C'est un changement profond de paradigme qui a déjà été entamé fin 2021 avec le vote de la SREC, la stratégie régionale pour l'économie circulaire.

Expression des groupes politiques du conseil régional :

Didier Mignot, Gauche Communiste, Écologiste, Citoyenne :

Il est difficile pour les citoyens de s'appropriier les enjeux environnementaux. La parole doit être donnée aux franciliens au-delà du seuil associatif, les gens doivent s'exprimer sur leurs besoins, qualité de vie. L'objectif de construction de 70 000 logements a été établi sans débat préalable, c'est une méthode qui ne respecte pas l'avis des citoyens. Il faut réhabiliter les logements pour répondre aux 750 000 demandeurs de logements. Le SDRIF-E ne traite pas de cette question fondamentale. L'accueil des réfugiés climatiques deviendra une nouvelle problématique nécessaire à prendre en compte. Les objectifs d'une région ZEN, ZAN, circulaire sont flous car Valérie Pécresse ne détaille pas les outils opérationnels et les moyens qui seront mis en place. Le SDRIF-E serait une stratégie pour s'éloigner d'autres débats de fond : le logement, les transports, l'industrie et les inégalités.

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



Adrien Delacroix, Ile-de-France en commun :

Élu local chargé de l'urbanisme et logement en Seine Saint Denis, s'occupe de la mise en œuvre des politiques publiques. Le groupe socialiste écologiste a fixé 5 orientations sur la révision du SDRIF-E : la crise du logement, les inégalités territoriales, la crise des transports, le dérèglement climatique et le modèle de développement promu à travers le SDRIF-E.

➤ Crise du Logement

Un sujet n'a pas été abordé dans le SDRIF-E : la lutte contre les inégalités sociales et territoriales. Le SDRIF-E doit lutter contre les inégalités territoriales, le modèle développé en région Ile-de-France doit pouvoir construire du polycentrisme, et favoriser le rapport aux autres régions. La région Ile-de-France doit faire face à l'augmentation de la population à cause d'une natalité forte. La question du logement est essentielle, il faut construire du logement social au niveau régional.

➤ Crise climatique

Il faut respecter les Accords de Paris, ce qui nécessite d'assumer une forme de densification qui produit de la mixité fonctionnelle dans la ville et les quartiers, des dessertes en transports en commun pour éviter l'étalement urbain et l'usage de la voiture. Le développement de l'emploi local serait utile pour équilibrer les bassins.

Ghislaine Senée, Pôle écologiste :

Il faut produire du logement et adapter la ville au changement climatique. Le SDRIF-E est rempli de contradictions : construire des logements mais aussi créer des îlots de fraîcheur via un plan de création de 1000 fontaines. Le groupe écologiste a voté contre ce plan: il n'est pas à la hauteur des enjeux qui attendent la région Ile-de-France. Le SDRIF doit véritablement servir à protéger les terres agricoles et espaces naturels de la région: le Zéro Artificialisation Brute est nécessaire, et non pas uniquement le ZAN.

Les principes du SDRIF-E devraient se baser sur les termes évoqués ci-dessous: une contribution du pôle écologiste développe ces principes.

Sobriété, Démocratie, Résilience, Inclusif, Féministe, Écologique et non seulement environnemental

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr



Geoffrey Carvalhinho, Ile-de-France Rassemblée :

Objectif Services publics de qualité

Depuis 2016, 24 milliards d'euros ont été investis dans les transports publics en IDF, 300 millions d'euros ont été investis pour les pistes cyclables. 140 000 places pour garer les vélos dans des espaces sécurisés autour des gares vont être installées. Tout le monde doit se mobiliser pour que le prix du Pass Navigo n'augmente pas, Valérie Pécresse veut continuer à investir pour les transports publics.

Objectif Logement

L'objectif est de construire 70 000 logements par an, et de construire différemment, en faisant de la rénovation thermique, de la géothermie et en utilisant des matériaux durables.

Non au ZAB

Ile-de-France Rassemblée est opposé à l'objectif Zéro Artificialisation Brute (ZAB) car il empêche la construction. Il est incompatible avec l'installation d'entreprises en France. L'objectif est de rapprocher l'emploi des habitants, pour que les transports soient moins utilisés et donc que la pollution diminue.

Renaturation

Ile-de-France Nature a été créé avec un fond de dotation de 10 millions d'euros pour renaturer la ville. 500 hectares d'espaces de respiration ont déjà été ouverts au public, comme le Bois Saint Martin. D'ici 2040, 5000 hectares d'espaces naturels seront créés, et 2 millions d'arbres seront plantés.

Vianney Orjebin, La France Insoumise :

La France Insoumise se bat contre le modèle d'aménagement de la région métropolisée/start up, et qui veut mettre en avant des dynamiques territoriales : croissance, vitesse, puissance. Croissance de l'expansion urbaine, accélération des flux et rythmes des vies, puissance économique, polarisation des activités économiques à certains endroits de la région. Les solutions proposées par la majorité régionale sont loin d'être suffisantes: Ile-de-France Nature et son budget en est un exemple. Avec 10 millions d'euros, il est possible de créer uniquement une dizaine de cours d'écoles OASIS. Les véritables objectifs doivent être les suivants:

- Penser aux Mobilités actives : investir dans les RER, vélos, maillage territorial des pistes en IDF

France Nature Environnement Ile-de-France

Fédération régionale des associations de protection de la nature et de l'environnement
2, rue du Dessous des Berges - 75013 PARIS
01 45 82 42 34 - secretariat@fne-idf.fr - fne-idf.fr

- Désurbaniser et débitumer : 800 hectares sont consommés chaque année, 250 retournent à la terre, 600 hectares restent consommés, donc l'objectif n'est pas atteint
- Agriculture : moratoire sur la méthanisation: les terres agricoles doivent servir à nourrir les habitant.e.s, exploitations à taille humaine, vente de proximité.
- Possibilité de mise en place de pastilles de potentiel alimentaire. Fonctionnaliser les espaces et les penser en termes d'urbanisation.
- Logement : mettre à disposition des habitations en réhabilitant des vieux logements au lieu d'inciter à la construction neuve.

La rencontre-débat s'est terminée sur une heure de débat avec les participant.e.s et les invité.e.s. La concertation préalable se finit le 15 décembre 2022, et une première version du SDRIF-E devrait être publiée par la Région mi-mars.

Compte-rendu réalisé par Laura Arbulu